

Annexe 1

LES DIFFÉRENTES MESURES DU PROGRAMME LEONARDO DA VINCI ET LEURS MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

| MESURES | DURÉE MAXIMALE | | FINANCEMENT (contribution en % et/ou plafond) | PROCÉDURE (1) |
|--|------------------------|--|--|------------------|
| | du contrat Leonardo | du séjour à l'étranger | | |
| MOBILITÉ : placements - personnes en formation professionnelle initiale - étudiants (enseignement supérieur) - jeunes travailleurs et diplômés récents | 2 ans | 3 à 36 semaines 13 à 52 semaines 9 à 52 semaines | 5 000 euros maximum par bénéficiaire | A |
| MOBILITÉ : échanges - responsables des ressources humaines, spécialistes de l'orientation professionnelle et formateurs | 2 ans | 1 à 6 semaines | 5 000 euros maximum par bénéficiaire | A |
| MOBILITÉ : visites d'étude - responsables de formation | | 2,5 à 5 jours | | CEDEFOP (2) |
| PROJETS PILOTES | 2 ans | | 75 % des dépenses et 200 000 euros par an maxi. | B |
| ACTIONS THÉMATIQUES | 2 ans | | 75 % des dépenses et 300 000 euros par an maxi. | C |
| COMPÉTENCES LINGUISTIQUES | 2 ans | | 75 % des dépenses et 200 000 euros par an maxi. | B |
| RÉSEAUX TRANSNATIONAUX | 2 ans | | 50 % des dépenses et 150 000 euros par an maxi. | B |
| OUTILS DE RÉFÉRENCE | 2 ans | | 50 à 100 % des dépenses et de 200 000 à 300 000 euros par an maxi. | C |
| ACTIONS CONJOINTES | 2 ans | | 75 % des dépenses et 200 000 à 250 000 euros par projet maxi. | C |

(voir notes page suivante)

(1) Procédure A = présentation, évaluation et sélection des propositions au niveau des pays participants.

Procédure B = présentation des prépropositions, évaluation et présélection au niveau national ; présentation des propositions complètes et évaluation aux niveaux national et communautaire, sélection au niveau communautaire après avis du Comité Leonardo.

Procédure C = présentation des prépropositions et propositions et sélection au niveau communautaire.

(2) Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (adresse postale : PO Box 22427, GR-55102 Thessaloniki (Pylea) - tél. (30)23 10 49 01 11 - fax (30)23 10 49 00 49 - Mél. : info@cedefop.eu.int - Page d'accueil : www.cedefop.gr - Site web interactif permettant, notamment, d'effectuer des recherches bibliographiques ou de dresser un état des lieux sur un thème ou une problématique : www.trainingvillage.gr).

Remarques :

- Compte tenu de l'imminence de la fin de la deuxième phase du programme, la durée maximale des projets, quelle que soit la mesure considérée, est limitée à deux ans.
- Pour les projets relevant des procédures B et C, l'attribution de subventions ne peut se faire que sur la base du cofinancement.
- Le double financement n'étant pas autorisé, les promoteurs ne pourront pas recevoir le soutien financier, pour une même proposition, à la fois du programme Leonardo da Vinci et d'autres programmes ou initiatives communautaires.
- Un même projet ne peut être financé plus d'une fois par le programme Leonardo da Vinci.